



LIQUIDATION D'UNE SOCIÉTÉ

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire M4](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision de clôture, l'enregistrement au service enregistrement des impôts est obligatoire en cas de partage ou de boni de liquidation (sauf pour les liquidations effectuées par une EURL à associé unique personne physique)
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires certifiés conformes par le liquidateur des comptes de liquidation

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Gratuit
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : 13,93 €